

# CATALOGUE DE FORMATION

2018



*cfpa*

FORMATION DU SECTEUR PUBLIC



PILOTAGE ET CONTRÔLE DE GESTION - FINANCES ET COMPTABILITÉ PUBLIQUES

# SOMMAIRE

## À PROPOS DU C.F.P.A.

Présentation générale	4
Principales références du C.F.P.A.	5

## DÉTAILS DES FORMATIONS

Sommaire détaillé des formations	7
Pilotage et contrôle de gestion	9
Finances publiques	12
Comptabilité publique	18

## INFORMATIONS PRATIQUES

Conditions générales	33
Bulletin d'inscription	34



## À PROPOS DU C.F.P.A.

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## QUI SOMMES-NOUS ?

---

Depuis 1992, le CFPA développe des actions de formation professionnelle et de conseils pour le secteur public.

## QUELS SONT NOS DOMAINES D'INTERVENTIONS ?

---

Le CFPA propose des stages inter collectivités, des formations sur site, des journées d'actualité et des séminaires pour chacun des domaines suivants :

- Achats et Marchés publics
- Contrats publics - Partenariats institutionnels
- Droit public - Contentieux - Droit de l'urbanisme - Droit de l'environnement - Droit privé
- Gestion foncière - Propriété publique - Domaine - Routes et Voirie
- Pilotage et Contrôle de Gestion - Finances et Comptabilité publiques
- Fonction Publique - Gestion des Ressources Humaines
- Nouvelles Technologies

## QUELS SONT NOS PRESTATIONS D'ASSISTANCE ?

---

Le CFPA propose une assistance et des missions de conseils pour les acheteurs publics en matière de préparation, de réalisation et de suivi des opérations liées à la commande publique.

## DES PROGRAMMES ADAPTÉS À VOS ATTENTES

---

Nos intervenants effectuent un travail de recherche permanent pour élaborer des programmes adaptés à vos demandes. Nos formations sont conformes aux meilleures pratiques professionnelles ainsi qu'aux nouvelles réglementations dès leur parution.

## NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

---

Les formations du CFPA utilisent une pédagogie visant à projeter les stagiaires en situation professionnelle. La pédagogie interactive est privilégiée par le nombre réduit de stagiaires, le recours à des cas pratiques, des exercices collectifs et à des auto-évaluations.

## NOS INTERVENANTS

---

Les animateurs sont des hommes et des femmes de terrain qui, outre leur capacité pédagogique, ont une connaissance pratique et théorique des sujets qu'ils traitent.

## UN SERVICE CLIENTS À VOTRE ÉCOUTE

---

Tél : 09 50 59 46 44

Email : [info@cfpa-formation.fr](mailto:info@cfpa-formation.fr) ou [brigitte.bourdet@cfpa-formation.fr](mailto:brigitte.bourdet@cfpa-formation.fr)

- Pour vous aider à choisir votre stage
- Pour établir avec vous un parcours personnalisé de formation
- Pour organiser des formations en intra ... et pour toute autre question....

## VISITEZ NOTRE SITE

---

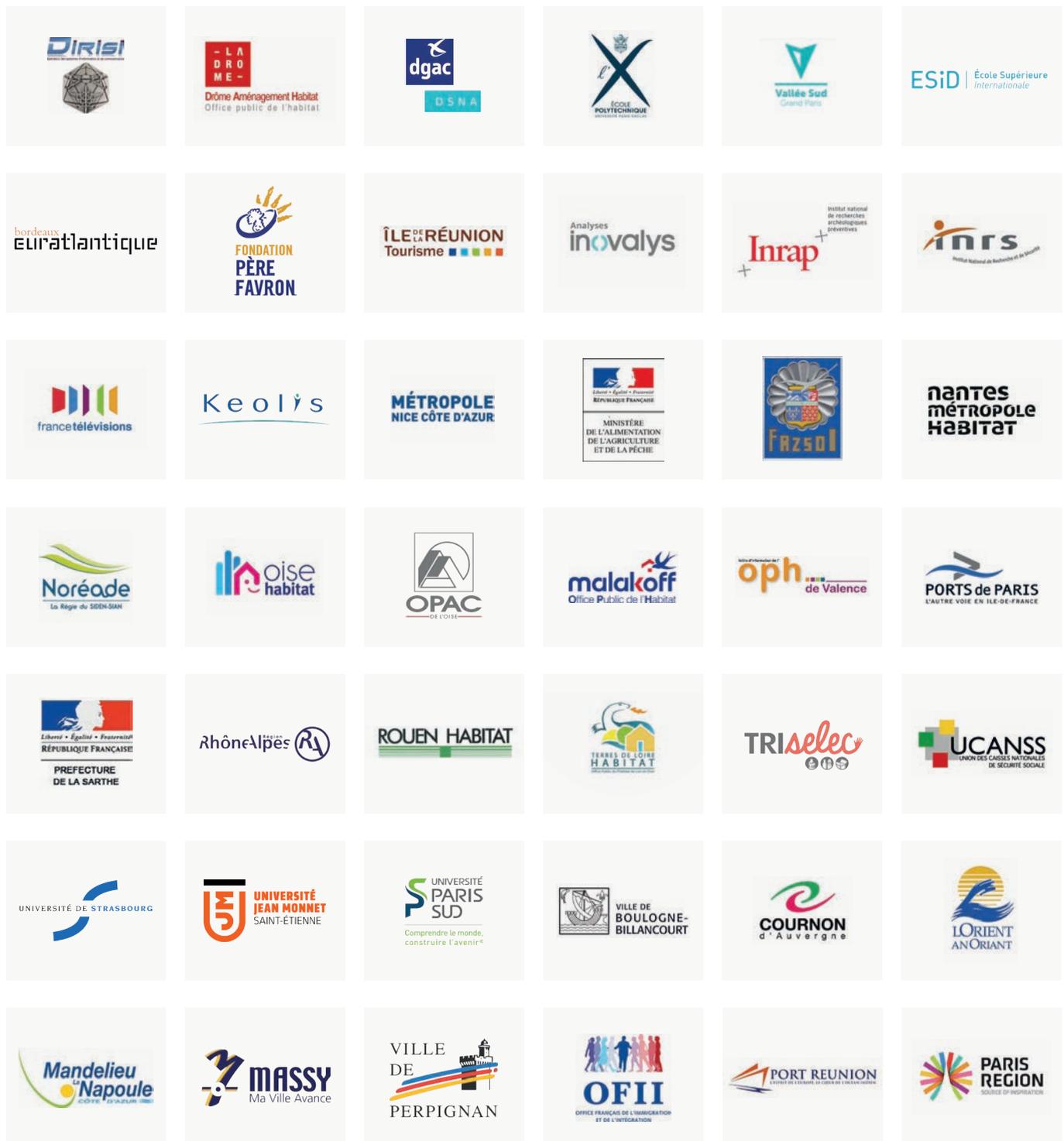
[www.cfpa-formation.fr](http://www.cfpa-formation.fr)

- Remplir votre bulletin en ligne et réserver votre formation
- Retrouver nos journées d'actualité
- Consulter notre base documentaire (réservée aux stagiaires)
- Évaluer vos connaissances avec nos jeux-test
- Vous inscrire à notre newsletter ... et bien plus encore...

# PRINCIPALES RÉFÉRENCES DU C.F.P.A.



# PRINCIPALES RÉFÉRENCES DU C.F.P.A.



# SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES FORMATIONS

PILOTAGE ET CONTRÔLE DE GESTION - FINANCES / COMPTABILITÉ PUBLIQUES						
INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	VILLE	DATE	TARIF	PAGE
<b>Pilotage et contrôle de gestion</b>						
Le contrôle de gestion dans le secteur public	PCG 01	2 jours	Paris	11 et 12 juin 2018 29 et 30 novembre 2018	990 €	9
Tableaux de bord dans les organisations publiques	PCG 02	1 jour	Paris	20 juin 2018 15 novembre 2018	590 €	10
Qualité comptable et contrôle interne comptable	PCG 03	2 jours	Paris	2 et 3 juillet 2018 8 et 9 octobre 2018	990 €	11
<b>Finances publiques</b>						
Les finances publiques pour non spécialistes : champ et méthodes	FIN 01	1 jour	Paris	21 juin 2018 3 octobre 2018	590 €	12
La gestion de la dépense publique dans le contexte chorus	FIN 02	2 jours	Paris	13 et 14 juin 2018 19 et 20 novembre 2018	990 €	13
La mise en oeuvre de la LOLF	FIN 03	2 jours	Paris	1 et 2 février 2018 13 et 14 septembre 2018	990 €	14
Finances locales	FIN 04	1 jour	Paris	23 mars 2018 28 novembre 2018	590 €	15
Assurer la gestion en trésorerie zéro	FIN 05	1 jour	Paris	14 mars 2018 16 novembre 2018	590 €	16
La gestion de la dette	FIN 06	1 jour	Paris	25 juin 2018 14 décembre 2018	590 €	17
<b>Comptabilité publique</b>						
Connaître les principes généraux de la comptabilité publique (initiation)	CPT 01	2 jours	Paris	28 et 29 mai 2018 15 et 16 octobre 2018	990 €	18
Perfectionner ses connaissances en comptabilité publique (comptabilité générale)	CPT 02	3 jours + 1 jour d'atelier	Paris	18, 19 et 20 juin 2018 21 juin 2018 (atelier optionnel) 12, 13 et 14 novembre 2018 15 novembre 2018 (atelier)	1350 € atelier 590 €	19
Connaître et maîtriser le budget et son exécution	CPT 03	2 jours	Paris	3 et 4 avril 2018 10 et 11 septembre 2018	990 €	20
Suivi budgétaire : élaborer des indicateurs pertinents et tableaux de bord	CPT 04	1 jour	Paris	18 mai 2018 26 septembre 2018	590 €	21
Analyser la situation financière de son établissement ou de sa collectivité	CPT 05	2 jours	Paris	20 et 21 mars 2018 5 et 6 décembre 2018	990 €	22
Les régies d'avances et de recettes	CPT 06	2 jours	Paris	12 et 13 mars 2018 10 et 11 décembre 2018	990 €	23
La gestion en autorisation d'engagement et en crédit de paiement (AE/CP)	CPT 07	1 jour	Paris	2 mai 2018 27 septembre 2018	590 €	24
La gestion des immobilisations	CPT 08	1 jour	Paris	7 février 2018 10 octobre 2018	590 €	25
Les relations ordonnateurs comptables	CPT 09	1 jour	Paris	20 juin 2018 28 septembre 2018	590 €	26
Les opérations de fin de gestion	CPT 10	1 jour	Paris	28 novembre 2018	590 €	27

PILOTAGE ET CONTRÔLE DE GESTION - FINANCES / COMPTABILITÉ PUBLIQUES

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	VILLE	DATE	TARIF	PAGE
Comptabilité publique						
La modernisation des contrôles financiers	CPT 11	1 jour	Paris	21 juin 2018 17 décembre 2018	590 €	28
Le contrôle des organismes satellites des collectivités locales	CPT 12	1 jour	Paris	22 juin 2018 18 décembre 2018	590 €	29
La gestion de fait	CPT 13	1 jour	Paris	28 juin 2018 19 décembre 2018	590 €	30
Le régime de la TVA dans les administrations publiques d'État	CPT 14	1 jour	Paris	30 mars 2018 26 novembre 2018	590 €	31
La TVA dans les collectivités locales	CPT 15	1 jour	Paris	2 mai 2018 27 novembre 2018	590 €	32

# LE CONTRÔLE DE GESTION DANS LE SECTEUR PUBLIC

## THÈMES TRAITÉS

### Contrôle de gestion : enjeux et concepts

- Les objectifs du contrôle de gestion dans le secteur public (piloter votre organisation publique / décliner les objectifs au niveau opérationnel / comprendre et maîtriser les coûts)
- Les spécificités du contrôle de gestion dans le secteur public
- Le processus de contrôle de gestion : quels usages ?
- La place du contrôle de gestion dans la structure et le processus décisionnel des organisations publiques
- Les centres de responsabilité
- Les principaux rôles du contrôleur de gestion
- Les stratégies de développement du contrôle de gestion

### Maîtriser ses ressources

- Les objectifs de la gestion budgétaire
- La mise au point de systèmes de recueil d'informations
- Le contrôle budgétaire
- Contrôle budgétaire du résultat : écarts et actions correctrices
- Les méthodes d'analyse des coûts

### Tableaux de bord et indicateurs

- Les objectifs et typologies des tableaux de bord dans le secteur public
- Les principes de construction d'un tableau de bord
- Quels indicateurs en fonction des destinataires ?
- L'exploitation des informations des tableaux de bord
- L'identification des leviers d'action

## 990€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 11 et 12 juin 2018  
ou le 29 et 30 novembre 2018

DURÉE 2 JOURS

### PUBLIC

Responsable de l'audit, Contrôleur de gestion récemment entré dans la fonction, Responsables souhaitant mettre en place un contrôle de gestion, Comptables, Responsables opérationnels ou fonctionnels.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Maîtriser les fondamentaux et techniques du contrôle de gestion dans le secteur public
- Acquérir les connaissances indispensables en contrôle de gestion
- Appliquer les principales méthodes de budgétisation et calcul de coûts
- Apprendre à participer activement à la conception et à la mise en œuvre d'un système de contrôle de gestion et à définir et alimenter les tableaux de bord associés

# TABLEAUX DE BORD DANS LES ORGANISATIONS PUBLIQUES

## 590€ PRIX NET

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **20 juin 2018  
ou le 15 novembre 2018**

DURÉE **1 JOUR**

### PUBLIC

DGS, DGA, Secrétaires Généraux, Directeurs d'établissement, Chargés de mission, responsable de l'audit, Contrôleurs de gestion ; Responsables opérationnels ou fonctionnels.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires à la mise en place des tableaux de bord.

Maîtriser les concepts de mesure de performance : définir et mettre en place des indicateurs financiers, qualitatifs, autres...

Piloter son activité :

- Concevoir et mettre en œuvre un tableau de bord
- Prioriser les actions, les mettre sous-contrôle et alerter
- Suivre son activité

Faire de vos tableaux de bord des référentiels efficaces et performants.

## THÈMES TRAITÉS

### Tableaux de bord : méthodologie et outils

- Définir la place et le rôle du tableau de bord parmi les instruments de votre contrôle de gestion
- Prendre en compte les spécificités et contraintes des organisations publiques
- Réaliser un tableau de bord efficient
  - Principes et enjeux d'un tableau de bord efficient
  - Conditions de réalisation et d'utilisation
- Définir des indicateurs pertinents et efficaces répondant aux enjeux de l'organisation
  - Identifier et sélectionner les bons indicateurs
  - Comment utiliser les indicateurs ?

### Tableaux de bord et mesures de la performance

- Les différentes finalités de vos tableaux de bords :
  - pilotage stratégique
  - gestion et suivi
  - évaluation / efficacité
  - évaluation des risques
- Adapter les indicateurs aux objectifs fixés
- Mettre en place des normes et des clignotants
- Identifier des leviers d'action à partir des indicateurs fournis

### Élaborer / Utiliser / Faire vivre vos tableaux de bord

- Déterminer les objectifs de votre tableau de bord
  - Mettre en place la démarche : étapes de la démarche
  - Existence et pertinence des systèmes d'information en place
- Former et faire adhérer le personnel à cette technique de pilotage
  - Convaincre des avantages de ce mode de gestion
  - Faire en sorte qu'il devienne un réel outil de dialogue
  - Former le personnel à son utilisation quotidienne
- Transformer le tableau de bord en outil de dialogue de gestion

# QUALITÉ COMPTABLE ET CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

## THÈMES TRAITÉS

### Fondements et principes du contrôle interne comptable

- Les différentes formes de contrôle : contrôle interne, audit interne et externe, inspection
- La LOLF et l'exigence de qualité comptable
- Le référentiel de contrôle interne comptable interministériel
- Délimitation du champ comptable et financier
- Les critères opérationnels de qualité comptable
- Les leviers du contrôle interne : organisation, traçabilité et documentation
- Les instances de pilotage

Atelier : organiser le contrôle interne comptable

### 1<sup>ère</sup> étape : établir la cartographie des processus

- Les objectifs et les champs d'application de l'analyse
- Les définitions essentielles : processus, procédures, tâches, activités
- L'identification des processus comptables

Cas pratique : analyse d'un processus comptable

### 2<sup>ème</sup> étape : identifier et évaluer les risques

- Identification des risques
- Méthode d'évaluation des risques

Cas pratique : identifier et évaluer les risques sur un processus comptable

### 3<sup>ème</sup> étape : élaborer le plan d'action

- La matrice de contrôle interne
- Les actions correctrices / Les actions préventives
- Les contrôles : autocontrôle, contrôle de 1<sup>er</sup> niveau

Cas pratique : élaboration du plan d'action sur un processus comptable

### 4<sup>ème</sup> étape : la documentation le guide de procédures

- Les rubriques de la fiche de procédure et l'identification de la procédure
- Les règles de gestion et les référentiels
- La communication et la mise à jour du guide de procédure

# 990€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 2 et 3 juillet 2018  
ou le 8 et 9 octobre 2018

DURÉE 2 JOURS

#### PUBLIC

Directeurs et chefs de service, cadres gestionnaires des administrations d'État, des établissements publics nationaux et locaux, des collectivités Territoriales, comptables publics, responsables du contrôle interne, agents exerçant des responsabilités d'auditeurs internes, responsables qualité et contrôleurs de gestion, membres des corps de contrôle.

#### PRÉ-REQUIS

Aucun

#### OBJECTIFS

- Comprendre les objectifs et le périmètre du contrôle interne comptable.
- Connaître les outils et les méthodes du contrôle interne, en particulier les méthodes d'analyse des risques et de revue de procédures
- Définir un plan de mise en œuvre du contrôle interne comptable

# LES FINANCES PUBLIQUES POUR NON SPÉCIALISTES : CHAMP ET MÉTHODES

## 590€ PRIX NET

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **21 juin 2018  
ou le 3 octobre 2018**

DURÉE **1 JOUR**

### PUBLIC

Personnels de l'État, des collectivités locales et de leurs établissements publics voulant se familiariser avec le droit des finances publiques; Tout praticien souhaitant acquérir les bases nécessaires à son action.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Mesurer l'étendue quantitative et qualitative des finances publiques
- Analyser les principes essentiels gouvernant le droit public financier
- Connaître l'actualité des finances publiques et se mettre à jour

## THÈMES TRAITÉS

### Identifier le champ des finances publiques

- La propagation des finances publiques
  - Les finances de l'État, berceau des finances publiques
  - L'apparition et le développement des finances locales : décentralisation et secteur public local
  - La montée en puissance des finances sociales : enjeu majeur de l'équilibre financier global
  - Le caractère encore embryonnaire des finances européennes
- Synthèse : les flux financiers entre les différents secteurs composant les finances publiques
- Actualité
  - Les grandes lignes du budget 2015
  - La programmation pluriannuelle des finances publiques
- Les institutions financières publi- ques
  - Institutions financières de l'État : le Ministère des finances et son organisation interne; la Banque de France; la Caisse des dépôts et consignations; la Cour des comptes
  - Institutions financières locales : Comité des finances locales et Observatoire des finances locales; les Chambres Régionales et territoriales des Comptes
  - Institutions financières sociales : régimes, branches, Commission des comptes de la sécurité sociale, Caisse d'amortissement de la dette sociale
  - Institutions financières européennes : direction du budget, Banque Centrale Européenne

### Connaître les principes et règles essentiels gouvernant les finances publiques

- Les principaux textes applicables
- Les fondements constitutionnels : principes issus de la Déclaration de 1789; compétence parlementaire (lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale); autonomie financière des collectivités territoriales
- Les contraintes européennes
- Les lois organiques : la LOLF et la LOLFSS
- Le code des juridictions financières
- Le règlement général sur la comptabilité publique et la LFR pour 1963
- Actualité
  - L'influence déterminante de la LOLF sur les budgets publics
- L'articulation des principales règles du droit public financier
  - Les documents financiers : budgets et comptes – lois de finances, de financement de la sécurité sociale, budgets locaux
  - Les principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre, transparence, sincérité
  - Les règles de compétence : autorité budgétaire, séparation des ordonnateurs et des comptables, organes de contrôle
  - Les contrôles financiers : internes (contrôle du comptable, corps d'inspection...), externe (notamment juridictions financières)
- Actualité
  - Les difficultés de mise en œuvre du principe de sincérité

# LA GESTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE DANS LE CONTEXTE CHORUS

## THÈMES TRAITÉS

### LE CADRE JURIDIQUE DE L'EXÉCUTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE

**La place de la réglementation**  
: le règlement général de la comptabilité publique.

**Les acteurs de la comptabilité publique**  
: l'ordonnateur et le comptable.

**Les principes fondamentaux de la comptabilité publique** : la séparation ordonnateurs/comptables, l'exclusivité de compétences, les attributions, les aménagements, les responsabilités.

#### La comptabilité de l'ordonnateur

- La comptabilisation des dépenses engagées : description; suivi : lien avec le mandatement des dépenses.
- La comptabilisation des émissions de titres et de mandats : la notion de résultat de l'exercice; les opérations spécifiques de fin d'exercice; l'autofinancement.

#### Comment s'articule la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable ?

- Le bilan.
  - Bilan et patrimoine.
  - Structure détaillée du bilan : actif, passif; emplois, ressources.
- Le compte de résultat.
  - Structure du compte de résultat
  - Détermination du résultat : comment calculer le résultat de l'exercice ?
  - Comprendre et savoir interpréter le résultat
- Le compte administratif et le compte financier

#### Le cadre de la gestion des crédits en mode LOLF

- Les fondements juridiques : rappel des dispositions de la loi du 1er août 2001
- La nouvelle présentation des crédits et les opérations de fongibilité (titre II et autres titres).
- La double autorisation parlementaire encadrant la gestion de l'engagement juridique au paiement.

- La gestion en AE/CP : une stratégie au service de la performance.

#### Les règles de budgétisation des AE et des CP

- Les principes généraux : La justification au premier euro et la programmation.
- La pluri-annualité et la nécessité de documents d'information pour l'ouverture des CP.
- Les ouvertures de crédits par nature de dépenses (personnel, fonctionnement, investissement, intervention).

#### Les règles de consommation des AE/CP

- La comptabilisation des dépenses engagées : la consommation des AE par l'engagement juridique
- La comptabilisation des paiements par la consommation des CP.
- L'exécution annuelle et les reports en AE et en CP.
- La comptabilisation budgétaro-comptable des dépenses : la nomenclature d'exécution et le plan comptable général.

#### Présentation du macro-processus d'exécution des dépenses

- La finalité du macro processus
- Les bénéfices concrets du macro processus : améliorer les prévisions et le pilotage des dépenses, le suivi et l'exécution des dépenses.
- Les liens entre le MP3 et les autres MP
- Description du macro-processus d'exécution des dépenses : principes budgétaires et comptables (la réservation, l'affectation, les modalités d'exécution budgétaire en AE et CP, les modalités d'enregistrement des dépenses), présentation des rôles.

# 990€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 13 et 14 juin 2018  
ou le 19 et 20 novembre 2018

DURÉE 2 JOURS

#### PUBLIC

Agents de l'État souhaitant connaître le dispositif budgétaire; Personnels de l'État voulant approfondir leur connaissance de la LOLF. Cadres et agents désireux d'approfondir leur maîtrise des outils mis en œuvre par la LOLF.

#### PRÉ-REQUIS

Aucun

#### OBJECTIFS

- Savoir gérer un budget en ayant connaissance des exigences prescrites par la LOLF
- Comprendre l'importance de la logique de programmation budgétaire
- Maîtriser l'architecture de la nomenclature budgétaire
- Analyser les innovations dans la procédure budgétaire
- Mesurer les insuffisances des contrôles et responsabilités

# LA MISE EN OEUVRE DE LA LOLF

## 990€ PRIX NET

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **1 et 2 février 2018  
ou le 13 et 14 septembre 2018**

DURÉE **2 JOURS**

### PUBLIC

Agents de l'État souhaitant connaître le dispositif budgétaire; Personnels de l'État voulant approfondir leur connaissance de la LOLF. Cadres et agents désireux d'approfondir leur maîtrise des outils mis en œuvre par la LOLF.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Savoir gérer un budget en ayant connaissance des exigences prescrites par la LOLF
- Comprendre l'importance de la logique de programmation budgétaire
- Maîtriser l'architecture de la nomenclature budgétaire
- Analyser les innovations dans la procédure budgétaire
- Mesurer les insuffisances des contrôles et responsabilités

## THÈMES TRAITÉS

### Rappel des textes qui régissent le droit budgétaire et financier

### Présentation de la Loi organique

### Une nouvelle architecture

- Mission : niveau de vote
- Programme : spécialité, limitativité des crédits
- Actions : découpage du programme, fongibilité

### De nouvelles responsabilités

- Le responsable de programme pilote la politique publique
- Le responsable de programme initie de bonnes pratiques de gestion
- L'aménagement des contrôles a priori et a posteriori

### La LOLF et la performance

- La performance : passage d'un budget de moyen à un budget de résultats
- Les objectifs et les résultats à destination de : usager, contribuable, citoyen
- La lisibilité des politiques publiques

### Évaluer le budget prévisionnel d'une entité publique

- Établir l'inventaire des moyens nécessaires
- Valoriser les moyens

### Définir le niveau de résultats de l'entité

- Définir des objectifs simples mais avec une cible à 3 ans
- S'engager avec réalisme sur des objectifs de progrès
- Déployer ces objectifs avec l'ensemble des agents de l'entité

### Définir le coût d'une activité

- Reconstituer le coût d'une activité
- Organiser de façon pluriannuelle le suivi du budget opérationnel

### Construire les outils de pilotage d'une entité

- Les tableaux de bord comme outil d'information
- Les redéploiements pour une consommation optimum
- Les ajustements entre programmes d'une mission de service publique

### Construire des systèmes d'information performants

- Place de CHORUS dans la performance
- Le suivi des objectifs et des indicateurs

### Communiquer sur le pilotage de l'action

- Mettre en place des actions de management pour le responsable
- Créer des pôles prêts à exporter des bonnes pratiques budgétaires
- Développer les savoirs pour mieux piloter la performance

# FINANCES LOCALES

## THÈMES TRAITÉS

### Le système financier local

- Le fondement constitutionnel : l'autonomie financière des collectivités territoriales
  - La jurisprudence constitutionnelle
  - La consécration en 2003
- Les recettes locales : les liens avec le budget de l'État
  - La notion de ressources propres
  - La fiscalité locale
  - Les dotations de l'État : mécanismes, compensation, péréquation
- Actualité : Analyse de la répartition des recettes locales
- Les dépenses locales : un système encadré
  - Les dépenses obligatoires
  - Les dépenses interdites
  - Les dépenses facultatives
- Actualité : Analyse de la répartition des dépenses locales
- L'équilibre du budget local
  - Notion d'équilibre réel (section de fonctionnement et section d'investissement)
  - Contrôle de l'équilibre réel (rôle du Préfet et de la Chambre régionale des comptes)
- Actualité : Analyse du tableau du financement du secteur public local

### L'essentiel du droit budgétaire local

- Préparation et vote du budget
  - Le rôle de l'exécutif
  - La délibération budgétaire
  - Le respect des principes budgétaires
- Actualité : Analyse du budget d'une commune

# 590€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **23 mars 2018**  
ou le 28 novembre 2018

DURÉE **1 JOUR**

### PUBLIC

Cadres et Agents des collectivités territoriales, des EPCI et des établissements publics locaux.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Comprendre les liens entre finances locales et finances de l'État
- Maîtriser l'essentiel des règles applicables aux budgets locaux

# ASSURER LA GESTION EN TRÉSORERIE ZÉRO

## 590€ PRIX NET

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **14 mars 2018  
ou le 16 novembre 2018**

DURÉE **1 JOUR**

### PUBLIC

Agent des collectivités locales voulant acquérir des techniques de gestion en « trésorerie zéro ».

### PRÉ-REQUIS

Connaissance de base des finances publiques.

### OBJECTIFS

- Connaître les règles de la gestion de trésorerie
- Apprendre à utiliser et analyser les outils permettant de réaliser une gestion en « trésorerie zéro »
- Se familiariser aux enjeux financiers liés à la trésorerie

## THÈMES TRAITÉS

### Les principes

- Le cadre légal et réglementaire
- Les règles de la gestion en trésorerie zéro

### Les instruments de la gestion en trésorerie zéro

- Les outils existants (lignes de trésorerie, crédits revolving, billets de trésorerie) : les connaître et savoir bien les choisir

Exercice : sélectionner la ligne de trésorerie la plus performante dans le cadre d'une consultation bancaire

### Exercice : mise en pratique de la gestion en trésorerie zéro

- Simulation de flux de trésorerie pendant un mois permettant de simuler l'ensemble des opérations induites par la gestion en trésorerie zéro (mobilisations et remboursements d'instruments de trésorerie, placements, etc.)
  - Calcul des frais liés à l'utilisation de ces instruments
  - Point sur la comptabilisation de ces différents frais

### La trésorerie dans le cadre de la gestion active de la dette : le rôle stratégique du prévisionnel de trésorerie

- Mise en évidence de l'intérêt d'un prévisionnel pour la gestion de la dette
- Quelques clefs pour construire un prévisionnel de trésorerie

**Conclusion :** les normes de Bâle III menacent-elles l'avenir de la gestion en trésorerie zéro ?

# LA GESTION DE LA DETTE

## THÈMES TRAITÉS

### Objectifs et cadre réglementaire de la gestion de dette

#### Les règles de bonne gestion et les risques à maîtriser

#### Les notions essentielles de mathématiques financières

- Bases de calcul d'intérêts, courbe des taux zéro coupon, actualisation, taux forwards, ...

Exercices d'application des notions évoquées

#### Les types de financement

- Financements bancaire vs financements obligataires

Exercice : analyse comparative de différentes offres bancaires et obligataires

Exercice : pas à pas détaillé d'une émission obligataire

- Les financements en devises

Exercice : pas à pas détaillé d'un financement en devise ramené en Euro via un swap de devises

- Les pièges à éviter : analyse des emprunts toxiques classiques

### La gestion active de la dette : objectifs et instruments utilisés

- Les outils de suivi et de reporting

Exercice : pas à pas détaillé sur la mise en place d'un swap

Exercice : pas à pas détaillé sur la mise en place de structure optionnelle

### Une gestion de la dette transparente

# 590€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 25 juin 2018  
ou le 14 décembre 2018

DURÉE 1 JOUR

#### PUBLIC

Personnels des directions financières ou exerçant des fonctions de contrôle souhaitant maîtriser les principes et techniques de la gestion de la dette.

#### PRÉ-REQUIS

Aucun

#### OBJECTIFS

- Être capable de gérer la dette d'une entité donnée au meilleur coût en minimisant les risques associés

# CONNAÎTRE LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE (INITIATION)

## 990€ PRIX NET

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 28 et 29 mai 2018  
ou le 15 et 16 octobre 2018

DURÉE 2 JOURS

### PUBLIC

Agents et Responsables en fonction ou avant une prise de fonction effective n'ayant pas eu de formation à la Comptabilité publique.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Permettre aux agents et cadres affectés dans les fonctions financières, budgétaires et comptables des services ordonnateurs ou des agences comptables de mieux connaître l'environnement spécifique de la « comptabilité publique »

## THÈMES TRAITÉS

### Le cadre juridique de l'exécution budgétaire et comptable : le décret du 7 novembre 2012

- La place de la réglementation : le règlement général de la comptabilité publique
- Les acteurs de la comptabilité publique : l'ordonnateur et le comptable
- Les principes fondamentaux de la comptabilité publique : la séparation ordonnateurs/comptables ; l'exclusivité de compétences ; les attributions ; les aménagements ; les responsabilités

### Le budget et l'exécution budgétaire

- Les principes budgétaires : unité ; annualité ; universalité ; spécialité
- Le contenu du budget : le budget primitif ou l'état prévisionnel des dépenses et des recettes ; les décisions modificatives
- La nomenclature et les imputations budgétaires : architecture ; présentation ; les notions de charges et de produits ; les autres dépenses et recettes
- L'exécution du budget en dépenses : le cycle de paiement et le mandat de paiement
- L'exécution du budget en recettes : le cycle d'encaissement des recettes et le titre de recettes

### La comptabilité de l'ordonnateur

- La comptabilisation des dépenses engagées : description ; suivi : lien avec le mandatement des dépenses
- La comptabilisation des émissions de titres et de mandats : la notion de résultat de l'exercice ; les opérations spécifiques de fin d'exercice ; l'autofinancement

### Comment s'articule la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable ?

- Le bilan
  - Bilan et patrimoine
  - Structure détaillée du bilan : actif, passif, emplois, ressources
- Le compte de résultat
  - Structure du compte de résultat
  - Détermination du résultat : comment calculer le résultat de l'exercice ?
  - Comprendre et savoir interpréter le résultat
- Le compte administratif et le compte financier

# PERFECTIONNER SES CONNAISSANCES EN COMPTABILITÉ PUBLIQUE (COMPTABILITÉ GÉNÉRALE)

## THÈMES TRAITÉS

### LES 3 PREMIERS JOURS

#### Principales notions de comptabilité générale

- Normes et plans comptables
- Principes juridiques et règles techniques : image fidèle, permanence des méthodes, partie double, droits constatés ....
- Plan de comptes : nomenclature, classification, structure des comptes
- Organisation de la comptabilité : documents comptables : journal, grand livre, balance,....

#### Les comptes

- Les notions de Débit et de Crédit
- Le fonctionnement des comptes

#### Le bilan

- Bilan et patrimoine
- Structure détaillée du bilan : actif, passif; emplois, ressources

#### Le compte de résultat

- Structure du compte de résultat
- Détermination du résultat : comment calculer le résultat de l'exercice ?
- Comprendre et savoir interpréter le résultat

#### Les opérations de fin d'exercice

- Description des opérations : rattachement des charges à l'exercice; rattachement des produits à l'exercice; mise à niveau des stocks, ...
- Impact de ces opérations sur le résultat et le bilan : l'importance des opérations de fin d'exercice

#### L'analyse financière

- Principales notions d'analyse financière (résultats, soldes intermédiaires de gestion, capacité d'autofinancement, fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, ...)
- Analyse des résultats

#### Ratios significatifs

- Appréciation générale de la situation financière de la collectivité

### EN OPTION : ATELIER LE 4<sup>ÈME</sup> JOUR

Élaboration d'un budget prévisionnel d'un organisme public intégrant la mise en œuvre des principes budgétaires de la comptabilité publique

#### Passation de diverses opérations de dépenses et de recettes

- Dans la comptabilité de l'ordonnateur
- Dans la comptabilité du comptable

#### Arrêté des comptes

- Passation d'opérations de fin d'exercice (amortissements, provisions, rattachement de charges et produits)
- Élaboration des documents comptables de fin d'exercice (compte de résultat bilan)

1350€ PRIX NET

Déjeuner compris

590€ TTC (atelier)

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 18, 19 et 20 juin 2018  
+ 21 juin 2018 (atelier)  
12, 13 et 14 novembre 2018  
+15 novembre 2018 (atelier)

DURÉE 3 JOURS  
+ 1 jour atelier (en option)

#### PUBLIC

Agents et responsables ayant des connaissances en comptabilité qui souhaitent comprendre les actes financiers de leur organisme.

#### PRÉ-REQUIS

Connaître les notions budgétaires et le fonctionnement global de la comptabilité.

#### OBJECTIFS

- Permettre aux agents et cadres affectés dans les fonctions financières, budgétaires et comptables des services ordonnateurs ou des agences comptables d'interpréter les documents comptables (Bilan et compte de résultat) d'une collectivité locale ou d'un établissement public.

# CONNAÎTRE ET MAÎTRISER LE BUDGET ET SON EXÉCUTION

## 990€ PRIX NET

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 3 et 4 avril 2018  
ou le 10 et 11 septembre 2018

DURÉE 2 JOURS

### PUBLIC

Agents et responsables en fonction ou avant une prise de fonction effective n'ayant pas eu de formation à la Comptabilité publique.

### PRÉ-REQUIS

Notions de comptabilité.

### OBJECTIFS

- Situer le cadre juridique de l'exécution budgétaire
- Connaître le contenu d'un budget
- Savoir exécuter un budget en dépenses et en recettes à la nature de la campagne

## THÈMES TRAITÉS

### Le cadre juridique de l'exécution budgétaire et comptable

- La place de la réglementation : le règlement général de la comptabilité publique
- Les acteurs de la comptabilité publique : l'ordonnateur et le comptable
- Les principes fondamentaux de la comptabilité publique : la séparation ordonnateurs/comptables ; l'exclusivité de compétences ; les attributions ; les aménagements ; les responsabilités

### Le budget et l'exécution budgétaire

- Les principes budgétaires : unité ; annualité ; universalité ; spécialité
- Le contenu du budget : le budget primitif ou l'état prévisionnel des dépenses et des recettes ; les décisions modificatives
- La nomenclature et les imputations budgétaires : architecture ; présentation ; les notions de charges et de produits ; les autres dépenses et recettes
- L'exécution du budget en dépenses : le cycle de paiement et le mandat de paiement
- L'exécution du budget en recettes : le cycle d'encaissement des recettes et le titre de recettes

### La comptabilité de l'ordonnateur

- La comptabilisation des dépenses engagées : description ; suivi : lien avec le mandatement des dépenses
- La comptabilisation des émissions de titres et de mandats : la notion de résultat de l'exercice ; les opérations spécifiques de fin ; l'autofinancement
- Le compte administratif et le compte financier

# SUIVI BUDGÉTAIRE : ÉLABORER DES INDICATEURS PERTINENTS ET TABLEAUX DE BORD

## THÈMES TRAITÉS

### Les enjeux du pilotage dans les collectivités locales

- Contexte doctrinal
- Contraintes financières
- État d'avancement des DÉMARCHÉS de performance des collectivités
- Rôle du contrôle de gestion
- Principaux outils utilisés par le contrôle de gestion
- Élaboration de tableaux de bord

### La démarche méthodologique du pilotage : une méthode adaptée et sur mesure

- Segmentation stratégique de l'activité
- Association d'objectifs aux segments
- Typologie des indicateurs
- Association des indicateurs aux objectifs

### La construction des outils

- Méthodologie générale de construction des outils
- Présentation d'exemples

### L'analyse des résultats et la mise en place d'actions correctives

# 590€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 18 mai 2018  
ou le 26 septembre 2018

DURÉE 1 JOUR

### PUBLIC

Cadres dirigeants et cadres financiers des Communes, EPCI, Départements et Régions et des services publics locaux à caractère industriel et commercial ; organismes de contrôle.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Définir et analyser des indicateurs pertinents de suivi des dépenses et des recettes
- Élaborer des tableaux de bord de suivi

# ANALYSER LA SITUATION FINANCIÈRE DE SON ÉTABLISSEMENT OU DE SA COLLECTIVITÉ

## 990€ PRIX NET

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 20 et 21 mars 2018  
ou le 5 et 6 décembre 2018

DURÉE 2 JOURS

### PUBLIC

Responsables et agents des services financiers ou comptables.

### PRÉ-REQUIS

Connaître et pratiquer la comptabilité publique.

### OBJECTIFS

- Permettre aux agents et cadres affectés dans les fonctions financières, budgétaires et comptables des services ordonnateurs ou des agences comptables de comprendre la situation financière de la collectivité et son évolution dans le temps.

## THÈMES TRAITÉS

### Principales notions de comptabilité générale

- Normes et plans comptables
- Principes juridiques et règles techniques : image fidèle, permanence des méthodes, partie double, droits constatés, etc....
- Plan de comptes : nomenclature, classification, structure des comptes
- Organisation de la comptabilité : documents comptables : journal, grand livre, balance, ...

### Le bilan et le compte de résultat

- Bilan et patrimoine
- Structure détaillée du bilan : actif, passif ; emplois, ressources
- Structure du compte de résultat
- Détermination du résultat : comment calculer le résultat de l'exercice ?

### Les opérations de fin d'exercice

- Description des opérations : rattachement des charges à l'exercice; rattachement des produits à l'exercice; mise à niveau des stocks, ...

### L'appréhension des principaux éléments d'analyse financière

- Le résultat et la capacité d'autofinancement
- Le patrimoine, le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement
- La trésorerie

### L'analyse du bilan

Exercice pratique

### L'analyse du compte de résultat

Exercice pratique

### Les principaux ratios

- Les ratios importants, leur signification

# LES RÉGIES D'AVANCES ET DE RECETTES

## THÈMES TRAITÉS

### Institution des régies et des sous régies

- L'autorité qualifiée pour créer une régie
- L'acte constitutif d'une régie ou sous régie

### Nomination du régisseur, suppléant, sous régisseur

- L'autorité qualifiée pour nommer le régisseur, le suppléant, le sous régisseur
- Le choix du régisseur, suppléant, sous régisseur
- L'acte de nomination du régisseur
- L'acte de nomination du sous régisseur
- L'installation du régisseur
- La prise de fonction du suppléant
- L'organisation en personnel et matériel

### Fonctionnement des régies de recettes

- Les dispositions d'ordre général
- Les différents modes d'encaissement des recettes
- L'encaissement des recettes effectuées à l'aide d'appareils

### Fonctionnement des régies d'avances

- Les dispositions d'ordre général
- Le versement de l'avance au régisseur
- Les contrôles exercés par le régisseur à l'occasion du règlement des dépenses
- Les modalités de règlement des dépenses
- La reconstitution de l'avance

### Contrôle des régies

- Les règles générales
- Le contrôle administratif des régies
- Le contrôle comptable des régies

### Responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

- Les différents types de responsabilité
- L'étendue de la responsabilité personnelle et pécuniaire
- La garantie de la responsabilité personnelle et pécuniaire
- La mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire
- L'apurement des déficits retranscrits en comptabilité

### Fin de la régie

- Les règles générales
- Les régies de recettes
- Les régies d'avances

### Opérations comptables

- La comptabilité du régisseur de recettes
- La comptabilité du régisseur de dépenses

# 990€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 12 et 13 mars 2018  
ou le 10 et 11 décembre 2018

DURÉE 2 JOURS

### PUBLIC

Le personnel de l'État et des collectivités territoriales : Régisseur ; Ordonnateur; Responsable comptable ; Responsable financier

### PRÉ-REQUIS

Notions de comptabilité préférables, mais non obligatoires.

### OBJECTIFS

- Maîtrise des procédures de gestion des régies d'avances et de recettes
- Connaître la responsabilité de chaque acteur
- Mise à jour des connaissances réglementaires

# LA GESTION EN AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET EN CRÉDIT DE PAIEMENT (AE/CP)

## 590€ PRIX NET

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **2 mai 2018  
ou le 27 septembre 2018**

DURÉE **1 JOUR**

### PUBLIC

Agents et gestionnaires de crédits en fonction dans une administration centrale ou un service déconcentré.

Gestionnaires avant une prise de fonction effective n'ayant pas eu de formation à la gestion en mode LOLF.

### PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de la LOLF.

### OBJECTIFS

- Intégrer les changements induits par la LOLF aussi bien dans la budgétisation des crédits que dans leur exécution
- Maîtriser de façon optimale la chaîne de la dépense par la programmation
- Appréhender les nomenclatures budgétaires et comptables
- Anticiper la fin de gestion pour maîtriser les reports

## THÈMES TRAITÉS

### Le cadre de la gestion des crédits en mode LOLF

- Les fondements juridiques : rappel des dispositions de la loi du 1er août 2001
- La nouvelle présentation des crédits et les opérations de fongibilité (titre II et autres titres)
- La double autorisation parlementaire encadrant la gestion de l'engagement juridique au paiement
- La gestion en AE/CP : une stratégie au service de la performance

### Les règles de budgétisation des AE et des CP

- Les principes généraux : la justification au premier euro et la programmation
- La pluriannualité et la nécessité de documents d'information pour l'ouverture des CP
- Les ouvertures de crédits par nature de dépenses (personnel, fonctionnement, investissement, intervention)

### Les règles de consommation des AE/CP

- La comptabilisation des dépenses engagées : la consommation des AE par l'engagement juridique
- La comptabilisation des paiements par la consommation des CP
- L'exécution annuelle et les reports en AE et en CP
- La comptabilisation budgétaire - comptable des dépenses : la nomenclature d'exécution et le plan comptable général

# LA GESTION DES IMMOBILISATIONS

## THÈMES TRAITÉS

**Identifier les immobilisations composant le patrimoine**

Les textes en vigueur

Définition d'une immobilisation incorporelle, corporelle et financière

La distinction entre immobilisations, charges et stocks

Quiz d'évaluation

**L'évaluation initiale des immobilisations**

- L'application du critère de contrôle
- Les méthodes d'évaluation
- Les composants
- Les dépenses de remplacement et de gros entretien
- Le coût de remise en état

Exercices

**Les amortissements et les dépréciations**

- L'amortissement : évaluation et comptabilisation
- La dépréciation : évaluation et comptabilisation

Quiz et exercices

**Le suivi comptable des immobilisations - évaluation et comptabilisation**

- Les entrées dans le patrimoine (acquisition, production, les dépenses ultérieures)
- Les sorties du patrimoine (cession, mise au rebut, remplacement)

Exercices

**Procédure d'inventaire et de suivi du patrimoine**

- Les différents types d'inventaire et leur articulation (physique, comptable, juridique)
- La procédure et les intervenants

Quiz

**Immobilisation et contrôle interne**

- Le cycle des immobilisations
- L'identification des risques sur le processus des immobilisations et les contrôles à mettre en œuvre

# 590€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 7 février 2018  
ou le 10 octobre 2018

DURÉE 1 JOUR

### PUBLIC

Cadres gestionnaires des administrations d'État, des établissements publics nationaux et locaux, des collectivités territoriales, comptables publics, responsables du contrôle interne, membres des corps de contrôle.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Maîtriser les aspects comptables et financiers de la gestion des immobilisations
- Optimiser la gestion physique des biens et le dispositif de contrôle interne associé

# LES RELATIONS ORDONNATEURS COMPTABLES

## 590€ PRIX NET

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **20 juin 2018  
ou le 28 septembre 2018**

DURÉE **1 JOUR**

### PUBLIC

Personnels de l'État, des collectivités locales et des établissements publics des services ordonnateurs ou comptables.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Comprendre l'importance de la logique de la séparation ordonnateurs-comptables
- Connaître les relations entre un ordonnateur et un comptable
- Approcher la responsabilité des acteurs par le risque

## THÈMES TRAITÉS

### Le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

- La séparation des ordonnateurs et des comptables
- Les comptables responsables sur leur bien propres
- Les ordonnateurs soumis à l'obligation de surveillance

### Les nouveaux gestionnaires

- Les responsables de Programmes
- Les responsables de budgets opérationnels
- Les responsables d'unité opérationnelle

### La séparation des actes

- L'engagement
- Le service fait et la liquidation
- Le mandatement
- Le paiement
- L'analyse de la jurisprudence des juridictions financières

### Les règles de gestion

- La fongibilité des crédits
- La gestion de la masse salariale et des ETPT

### Les outils de pilotage

- Le contrôle de gestion
- La comptabilité d'analyse des coûts
- Le contrôle interne

# LES OPÉRATIONS DE FIN DE GESTION

## THÈMES TRAITÉS

### La gestion et sa maîtrise au cours de l'exercice

- Les engagements juridiques et la programmation
- La notion d'exercice et de rattachement
- Le suivi des autorisations d'engagement et crédits de paiement
- Le lien avec les reports

### La sincérité de la gestion

- Période
- Le respect de l'échéancier
- La prise en charge du service fait

### Le rôle des acteurs de la chaîne de la dépense

- Les crédits centraux et les crédits déconcentrés
- La gestion de la masse salariale et la fongibilité
- La communication R Prog, R BOP, RUO
- Le suivi et les moyens de reporting sur l'exécution
- Le contrôle interne

### Comptabilité budgétaire et comptabilité générale

- Le cadre budgétaire (les titres)
- Le cadre comptable (classes et comptes)

### La fin de gestion

- La circulaire du budget
- Le fondement juridique
- La distinction entre services facturiers et services traditionnels

### Les opérations de fin de gestion

- Les charges à payer et restes à payer
- Les extournes
- Les amortissements et immobilisations

### Modernisation du système comptable de l'État

- Chorus
- Outil de gestion de la masse salariale
- Les relations avec les contrôleurs (CBCM, Contrôleurs généraux)

### Certification des comptes de l'État

- Les opérations de certification des comptes
- L'évolution des responsabilités des acteurs

# 590€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU **PARIS (1 SESSION)**

DATE **28 novembre 2018**

DURÉE **1 JOUR**

### PUBLIC

Personnels de l'État, des collectivités locales et des établissements publics, gestionnaires chargés des opérations de fin de gestion.

### PRÉ-REQUIS

Connaître la gestion d'une collectivité publique.

### OBJECTIFS

- Préparer les opérations de fin de gestion pour assurer une qualité d'exécution et un basculement d'un exercice sur l'autre en ayant intégré l'ensemble des opérations à rattacher à l'exercice.

# LA MODERNISATION DES CONTRÔLES FINANCIERS

## 590€ PRIX NET

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **21 juin 2018  
ou le 17 décembre 2018**

DURÉE **1 JOUR**

### PUBLIC

Personnels de l'État des services ordonnateurs.

### PRÉ-REQUIS

Connaître l'organisation des services financiers (budgétaires, gestionnaires, comptables).

### OBJECTIFS

- Comprendre l'importance de la logique des contrôles financiers
- Savoir anticiper les points de contrôles
- Connaître la responsabilité des contrôleurs et des contrôlés

## THÈMES TRAITÉS

### Le nouveau contrôle budgétaire comptable ministériel

- Le contrôle financier : contrôle de soutenabilité
  - Étude du décret et de cas pratiques
- Le comptable et le contrôle interne comptable : dans des buts de certifications
- Le contrôle hiérarchisé de la dépense et le contrôle partenarial : pour responsabiliser les acteurs
- Le département facturier

### Le contrôle général économique et financier

- Contrôles par les risques : étude du décret et interventions de ce type de contrôle
- Rapport sur l'exécution des contrôlés : étude d'un rapport

### Le contrôle juridictionnel

- La Cour des comptes
- La Cour de Discipline Budgétaire et Financière
- Les projets de réforme : responsabilités

### Les relations ordonnateur et contrôleur

- Une collaboration pour une meilleure gestion
- Une alliance de compétence pour aboutir à la qualité

### Étude de cas de jurisprudence pour bien comprendre les responsabilités des gestionnaires

- Attendus de la CDBF
- Contrôle juridictionnels

# LE CONTRÔLE DES ORGANISMES SATELLITES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## THÈMES TRAITÉS

Les différentes catégories de satellites et leurs liens juridiques et contractuels avec les collectivités

Les textes en vigueur

Les organismes de contrôle et obligations de contrôle

- Les Chambres Régionales des Comptes
- La Cour des comptes
- Les collectivités

Les techniques d'identification des risques juridiques, financiers et techniques

Les conséquences de la réalisation des risques

Les sanctions en cas d'irrégularités dans la gestion du satellite

La démarche de contrôle d'un satellite : cas pratique

# 590€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 22 juin 2018  
ou le 18 décembre 2018

DURÉE 1 JOUR

### PUBLIC

Personnels de l'État, des collectivités locales et de leurs établissements publics voulant se familiariser avec le droit des finances publiques ; Tout praticien souhaitant acquérir les bases nécessaires à son action.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Mesurer l'étendue quantitative et qualitative des finances publiques
- Analyser les principes essentiels gouvernant le droit public financier
- Connaître l'actualité des finances publiques et se mettre à jour

# LA GESTION DE FAIT

## 590€ PRIX NET

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **28 juin 2018**  
ou le **19 décembre 2018**

DURÉE **1 JOUR**

### PUBLIC

Agents de l'État, des collectivités locales et des établissements publics.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable.
- Sécuriser les emplois de fond et les subventions.
- Connaître le pouvoir des juridictions financières et les sanctions encourues.

## THÈMES TRAITÉS

### Le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable

- Les textes applicables et leurs récentes évolutions
- L'ordonnateur : rôle et pouvoirs
- Le comptable : rôle et pouvoirs
- L'infléchissement du principe : régies d'avance, régies de recette, régie d'avance et de recettes, fonds spéciaux

### La sanction du principe : la gestion de fait

- Le fait générateur de la gestion de fait : ingérence dans l'encaissement / extraction irrégulière de deniers publics
- Les éléments constitutifs de la gestion de fait : absence d'habilitation / manquement et détention de fonds/fonds et valeurs / deniers privés réglementés : le cas particulier des subventions d'associations
- L'identification du comptable de fait : le manquement de brève ou de longue main
- Les sanctions de la gestion de fait et la pénalisation des comportements

### Les éléments de procédure

- Le rôle des juridictions financières
- Le rôle du parquet
- La portée de la réforme de 2008
- Première étape : déclaration de gestion de fait
- Deuxième étape : jugement du comptable de fait
- Dernière étape : apurement du débet et de l'amende / quitus

Les garanties procédurales et voies de recours

# LE RÉGIME DE LA TVA DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES D'ÉTAT

## THÈMES TRAITÉS

### Le champ d'application de la TVA

- Les opérations imposables
- Les opérations exonérées

### Calcul de la TVA exigible

- Les conditions d'éligibilité
- La base d'imposition à la TVA
- Les taux de TVA
- Les modalités de facturation de la TVA
- La comptabilisation de la TVA exigible

### La TVA déductible

- Le droit à déduction
- Les mécanismes de régularisation
- Le cas des assujettis partiels

### Le paiement de la TVA

#### Autres aspects de la TVA

- La TVA intracommunautaire
- La TVA et les subventions
- La TVA et les délégations de service public
- La TVA et les contrats de partenariat

# 590€ PRIX NET

Déjeuner compris

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 30 mars 2018  
ou le 26 novembre 2018

DURÉE 1 JOUR

#### PUBLIC

Agents de l'État, des collectivités locales et des établissements publics.

#### PRÉ-REQUIS

Connaissance de base en comptabilité publique.

#### OBJECTIFS

- Connaître les administrations assujetties.
- Maîtriser le contexte réglementaire de la TVA : exonérations...
- Connaître les conséquences de l'assujettissement à la TVA.

# LA TVA DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES

## 590€ PRIX NET

LIEU **PARIS (2 SESSIONS)**

DATE **2 mai 2018**  
ou le 27 novembre 2018

DURÉE **1 JOUR**

### PUBLIC

Cadres dirigeants et cadres des services financiers des Communes, EPCI, Départements et Régions et des services publics locaux à caractère industriel et commercial.

### PRÉ-REQUIS

Connaissance de base en comptabilité publique.

### OBJECTIFS

- Maîtriser le contexte réglementaire de la TVA : mécanismes d'assujettissement, exonérations, ...
- Connaître les conséquences de l'assujettissement d'un service à la TVA.

## THÈMES TRAITÉS

### Champ d'application de la TVA

- Les services et activités des collectivités locales situés en dehors du champ d'application de la TVA
- Les activités soumises de plein droit à la TVA
- Les activités soumises à la TVA sur option

### Caractéristiques de la TVA

- La base d'imposition
- Les taux applicables
- Le droit à déduction

### Cas particuliers

- Les subventions d'équipement
- La subvention ou virement interne d'équilibre au sein de la collectivité
- Les subventions complément de prix
- Les prestations de service entre collectivités

### Calcul de la TVA d'un service assujetti

- La TVA collectée
- La TVA déductible
- Les cas des assujettis partiels

### Cas pratiques

### Le FCTVA pour les services non assujettis

- Les opérations concernées
- Les modalités de calcul et de versement

### Cas pratiques

### La TVA et les délégations de service public

### La TVA et les contrats de partenariat

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription doit être signé par une personne habilitée. Dès réception de celui-ci, nous vous adressons une confirmation d'inscription.

## TARIFS

Le tarif de chaque formation est indiqué sur le programme. Le C.F.P.A est exonéré de TVA.

## CONVOCATION

Le ou la stagiaire recevra 15 jours avant le début de la formation une convocation qui lui précisera le lieu de la formation et les horaires.

## CONVENTION, ATTESTATION, FACTURE

A l'issue de la formation, le CFPA adresse au service désigné dans le bulletin d'inscription, une attestation de présence et la facture. Sur simple demande le CFPA établit une convention de formation.

## ANNULATION

Si le CFPA est contraint de reporter ou d'annuler une session, le stagiaire ou le service prescripteur en sera informé par mail. Le CFPA doit impérativement être informé par mail de tout report ou annulation d'inscription.

Cette opération doit intervenir avant le 10<sup>ème</sup> jour précédant le début du stage. À défaut la totalité des frais sera réglée. Le remplacement d'un stagiaire peut toujours être effectué sans frais.

## UN SERVICE CLIENTS À VOTRE ÉCOUTE

Tél : 09 50 59 46 44 - Email : [info@cfpa-formation.fr](mailto:info@cfpa-formation.fr) ou [brigitte.bourdet@cfpa-formation.fr](mailto:brigitte.bourdet@cfpa-formation.fr)

- Pour vous aider à choisir votre stage
- Pour établir avec vous un parcours personnalisé de formation
- Pour organiser des formations en intra ... et pour toute autre question....

## VISITEZ NOTRE SITE

[www.cfpa-formation.fr](http://www.cfpa-formation.fr)

- Remplir votre bulletin en ligne et réserver votre formation
- Retrouver nos journées d'actualité
- Consulter notre base documentaire (réservée aux stagiaires)
- Évaluer vos connaissances avec nos jeux-test
- Vous inscrire à notre newsletter ...et bien plus encore...

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné (e) :

Demande l'inscription de M  Mme  Mlle

Nom :

Prénom :

Fonction (important) :

Grade :

Ancienneté dans la fonction :

Mail :

Nom et adresse de l'organisme :

Tél. :

Fax :

Au stage :

Référence (ex : MP 01) :

Lieu :

Période du :

au

Titre du stagiaire :

Date et signature

Cachet

## CONVOCATION

Le ou la stagiaire recevra la convocation dans un délai de 15 jours avant le début du stage à l'adresse (si différente) :

Mail :

## FACTURATION

La facture d'un montant de \_\_\_\_\_ euros sera adressée dès la fin du stage à l'adresse de facturation (si différente) :

Tél. :

**MERCİ DE PHOTOCOPIER CE BULLETIN ET DE LE RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE**

CFPA - Centre de formation de perfectionnement et d'assistance - 10 rue des BOULETS - 75011 PARIS - Tél : 09 50 59 46 44 - 06 36 92 23 38  
email : info@cfpa-formation.fr - www.cfpa-formation.fr - brigitte.bourdet@cfpa-formation.fr



**FORMATION DU SECTEUR PUBLIC**

N°10 rue Boulets - 75011 Paris

Tél. : 09 50 59 46 44

Email : [info@cfpa-formation.fr](mailto:info@cfpa-formation.fr)

[www.cfpa-formation.fr](http://www.cfpa-formation.fr)